Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Carte de séjour

Par sab1985

Bonjour,

je suis un salarié d'origine tunisienne. j'ai obtenu un visa de type "Salarié". La date d'expiration de mon visa aura lieu le 03 Mars 2023. Avant mon arrivé en France, j'ai reçu une autre autorisation de travail "étranger hors France" d'un nouveau employeur. j'ai bien arrivé en France et valider mon titre de séjour à travers mon ancien employeur. Mon ancien employeur a décidé de mettre fin de mon contrat car il n'y a pas des missions dans le mois juillet / Août. est ce que je peux travailler avec le nouveau employeur par l'autorisation de travail d'un étranger hors France et obtenir la carte de séjour avec cette autorisation ?

Merci d'avance pour vos retours.